

|  |
| --- |
| Schéma Directeur Handicap |
| 2024/2027 |
| Thibaut Chambriard |

**Avertissement** :

La rédaction de ce troisième Schéma Directeur du Handicap est présentée sous la forme de fiche « Action ».

L’objectif du document est de déterminer les actions qui seront plus particulièrement mises en avant sur cette période.

Il doit être facile à lire, pour être lu, pour favoriser la discussion, les échanges et la critique.

Sa forme synthétique ne permet donc pas d’accéder à tous les détails de mise en œuvre.

Des éléments de précision peuvent être sollicités auprès du chargé de mission handicap :

mission.handicap@ens-lyon.fr

thibaut.chambriard@ens-lyon.fr

04 26 23 39 81 / 06 21 30 49 89

La rédaction de ce schéma directeur, coordonnées par le Chargé de Mission Handicap, a nécessité la participation de nombreux services.

Chaque fiche a été construite et validée par ces services.

**Éléments de contexte** :

Le texte concernant le handicap de la loi 2005-102 du 11 février 2005 constitue le cadre actuel légal français.

Il établit que « *constitue un handicap (…) toute limitation d’activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d’une altération substantielle, durable ou définitive d’une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d’un polyhandicap ou d’un trouble de santé invalidant.* »

Cette définition reste en vigueur sur le plan légal.

Cependant, en cela qu’elle attribue les limitations rencontrées par les personnes à leurs troubles, elle est aujourd’hui dépassée et insuffisante pour guider les actions à mener.

Dès 2016, la Convention des Nations Unies pour le Droit des Personnes Handicapées (re)définit le handicap comme une « pathologie de la société », c’est-à-dire comme le résultat de son incapacité à accueillir les différences de chaque personne.

La compensation des situations individuelles, toujours nécessaire n’est plus estimée suffisante.

Il convient d’acquérir des compétences et de se donner les moyens pour améliorer l’accessibilité des systèmes collectifs.

C’est la raison pour laquelle les actions de ce Schéma Directeur en deux parties.

La première concerne les **actions en lien avec l’amélioration de l’accessibilité**.

La seconde concerne les **actions visant à assurer efficacement la compensation individuelle**, qui reste nécessaire pour le travail de certaines situations, quels que soient les niveaux d’accessibilité atteints.

**Données numériques** :

Il est important de préciser que le nombre d’agents ayant une RQTH, tout comme le taux qui lui est associé, sont des repères insuffisants pour attester à eux seuls de la capacité de l’environnement à s’adapter aux besoins des personnes concernées.

Les données concernant les agents marquent une différence entre le nombre de « départs » (perte de la qualité de BOE par arrivée à échéance de la RQTH, évolution professionnelle ou départ à la retraite) et un nombre d’« entrées » (recrutement extérieur, acquisition de la RQTH d’agents en poste).

L’évolution numérique des agents ayant une RQTH au 31 décembre de chaque année :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Année | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 (projection) |
| Nombre d’agents | *42* | *42* | *44* | *48* | *51* | *55* | *58* | *56* | *59* |

L’évolution du nombre de Plans d’Accompagnement d’Étudiant.e.s en situation de Handicap est la suivante :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Année | 2015 | 2016 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Nombre de Plans d’Accompagnement | 8 | 17 | 24 | 38 | 36 | 43 | 45 | 47 |

[1. AMÉLIORER L’ACCESSIBILITÉ 8](#_Toc180158072)

[1.1 AMÉLIORER L’ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE 9](#_Toc180158073)

[État des Lieux 9](#_Toc180158074)

[Pistes d’amélioration 9](#_Toc180158075)

[Moyens 9](#_Toc180158076)

[Évaluation 9](#_Toc180158077)

[1.2 Action 2 : AMÉLIORER L’ACCESSIBILITÉ PÉDAGOGIQUE (EN SENSIBILISANT À LA CONCEPTION UNIVERSELLE DES APPRENTISSAGES) 10](#_Toc180158078)

[État des Lieux 10](#_Toc180158079)

[Pistes d’amélioration 10](#_Toc180158080)

[Moyens 10](#_Toc180158081)

[Évaluation 11](#_Toc180158082)

[1.3 COMMUNIQUER SUR LES LEVIERS INCLUSIFS DANS LA PAGE DEDIÉE DU SITE DE L’ÉCOLE 12](#_Toc180158083)

[État des Lieux 12](#_Toc180158084)

[Pistes d’amélioration 12](#_Toc180158085)

[Moyens 12](#_Toc180158086)

[Évaluation 12](#_Toc180158087)

[1.4 FAVORISER LA DIFFUSION DANS L’ÉCOLE DES TRAVAUX DE RECHERCHE SUR LE THÈME DE l’INCLUSION 13](#_Toc180158088)

[État des Lieux 13](#_Toc180158089)

[Pistes d’amélioration 13](#_Toc180158090)

[Moyens 13](#_Toc180158091)

[Évaluation 13](#_Toc180158092)

[1.5 RENDRE VISIBLE LA QUESTION DES AIDANTS, EN FAVORISANT LA PAIRE AIDANCE 14](#_Toc180158093)

[État des Lieux 14](#_Toc180158094)

[Pistes d’amélioration 14](#_Toc180158095)

[Moyens 14](#_Toc180158096)

[Évaluation 14](#_Toc180158097)

[1.6 AMÉLIORER LE NIVEAU DE CONNAISSANCE ET LA PRISE EN COMPTE DES TROUBLES NEURODÉVELOPPEMENTAUX (TND) 15](#_Toc180158098)

[État des Lieux 15](#_Toc180158099)

[Pistes d’amélioration 15](#_Toc180158100)

[Moyens 15](#_Toc180158101)

[Évaluation 15](#_Toc180158102)

[2. ASSURER EFFICACEMENT ET ÉQUITABLEMENT LES COMPENSATIONS INDIVIDUELLES 16](#_Toc180158103)

[2.1 POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D’UNE COMMISSION D’ATTRIBUTION DES AMÉNAGEMENTS DANS LE CADRE DU CONCOURS LITTÉRAIRE ORGANISÉE PAR L’ENS DE LYON 17](#_Toc180158104)

[État des Lieux 17](#_Toc180158105)

[Pistes d’amélioration 17](#_Toc180158106)

[Moyens 17](#_Toc180158107)

[Évaluation 17](#_Toc180158108)

[2.2 CREER DES RÉUNIONS PLURIELLES POUR L’ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SUR SITE POUR RAISONS DE SANTÉ 18](#_Toc180158109)

[État des Lieux 18](#_Toc180158110)

[Pistes d’amélioration 18](#_Toc180158111)

[Moyens 18](#_Toc180158112)

[Évaluation 18](#_Toc180158113)

[2.3 DÉMATÉRIALISER LE PARCOURS DE SIGNATURE DES PLANS D’ACCOMPAGNEMENT ÉTUDIANTS 19](#_Toc180158114)

[État des Lieux 19](#_Toc180158115)

[Proposition d’amélioration 19](#_Toc180158116)

[Moyens 19](#_Toc180158117)

[Évaluation 19](#_Toc180158118)

[2.4 RESTRUCTURER LES LIENS DE TRAVAIL ENTRE CHARGÉ DE MISSION HANDICAP ET SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES 20](#_Toc180158119)

[État des Lieux 20](#_Toc180158120)

[Pistes d’amélioration 20](#_Toc180158121)

[Moyens 20](#_Toc180158122)

[Évaluation 20](#_Toc180158123)

[2.5 FACILITER L’ACCÈS AUX INFORMATIONS CONCERNANT LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES EXISTANT POUR LES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DE L’OBLIGATION D’EMPLOI 21](#_Toc180158124)

[État des Lieux 21](#_Toc180158125)

[Pistes d’amélioration 21](#_Toc180158126)

[Moyens 21](#_Toc180158127)

[Évaluation 21](#_Toc180158128)

[2.6 CRÉER DES PODCASTS POUR RECUEILLIR ET VALORISER LA PAROLE ÉTUDIANTE SUR LE THÈME DE L’INCLUSION DANS DES CADRES DE FORMATIONS DE SENSIBILISATION 22](#_Toc180158129)

[État des Lieux 22](#_Toc180158130)

[Proposition d’amélioration 22](#_Toc180158131)

[Moyens 22](#_Toc180158132)

[Évaluation 22](#_Toc180158133)

[2.7 CREER UN OUTIL FORMALISE DE RETOUR D’EXPÉRIENCE QUALITATIF À DESTINATION DES ÉTUDIANTS ET DES PERSONNELS 23](#_Toc180158134)

[État des Lieux 23](#_Toc180158135)

[Pistes d’amélioration 23](#_Toc180158136)

[Moyens 23](#_Toc180158137)

[Évaluation 23](#_Toc180158138)

[2.8 PASSER D’UNE LOGIQUE DE SENSIBILISATION PONCTUELLE ET COLLECTIVE À DES TEMPS D’INFORMATION ET DE FORMATIONS CIBLÉS ET PÉRENNES 24](#_Toc180158139)

[État des Lieux 24](#_Toc180158140)

[Pistes d’amélioration 24](#_Toc180158141)

[Moyens 24](#_Toc180158142)

[Évaluation 24](#_Toc180158143)

[2.9 CRÉER UNE MISSION DE RÉFERENT INCLUSION À l’IMAGE DES RÉFÉRENTS ÉGALITÉ  ? 25](#_Toc180158144)

* + 1. AMÉLIORER L’ACCESSIBILITÉ
	1. **AMÉLIORER L’ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE**

État des Lieux

* Des obligations légales nouvelles sont apparues, assorties de sanctions précises.
* Le développement du numérique a pour une part résolut de nombreux problèmes d’accessibilité. Par exemple avec les blocs-notes braille qui permettent de passer du braille à l’écriture « en noir », ou l’utilisation des synthèses vocales.

Parallèlement, le développement du numérique non accessible selon les critères du RGAA (plus de 90% du web et une majorité d’application métier) est devenu un frein considérable pour de nombreuses personnes.

Pistes d’amélioration

* Répondre aux obligations légales
* Améliorer l’accessibilité réelle, au-delà des normes du RGAA.

Moyens

* Création d’un Groupe de Travail Accessibilité Numérique, référent pour l’établissement
* Mise en œuvre du 1er Schéma Pluriannuel de l’Accessibilité Numérique 2023/2025
* Actions de formation à destination des équipes techniques, des contributeurs de contenus
* Information auprès des différents publics de l’École

Évaluation

* Niveau de réponse aux attentes légales, notamment le taux d’accessibilité et le nombre d’applicatifs traités
* Niveau de compétences des équipes, notamment le nombre de personnes formées
	1. Action 2 : AMÉLIORER L’ACCESSIBILITÉ PÉDAGOGIQUE (EN SENSIBILISANT À LA CONCEPTION UNIVERSELLE DES APPRENTISSAGES)

État des Lieux

* La question du handicap est celle d’une entrave rencontrée dans un espace de la vie personnelle ou professionnelle.

Il est possible de repérer les difficultés individuelles et de mettre en place des outils de compensation individuelle. Ce sont les plans d’accompagnement pour les étudiants en situation de handicap pour les étudiants et les aménagements du poste de travail pour les personnels.

* Il est aussi possible de réfléchir à la manière de réduire les difficultés susceptibles d’être rencontrées en améliorant l’accessibilité.

L’accessibilité peut concerner les bâtiments, l’espace numérique, mais aussi la pédagogie : il existe des manières de penser les supports, les modalités d’apprentissages et d’évaluation qui peuvent être plus efficaces dès la conception. Ces pratiques nécessaires pour certains mais profitables pour tous sont dites « inclusives » car elles limitent les obstacles potentiels à l’apprentissage.

Pistes d’amélioration

* Identifier des besoins en formation des acteurs de l’ENS de Lyon et des difficultés étudiantes (I-Sup- IFé)
* Proposer un plan de formation à la pédagogie inclusive aux enseignants, doctorants, étudiants (module FeADEP 12h) et aux différents personnels en utilisant différentes modalités (webinaires, ressources auto-portantes, ateliers en présence) associant les différents chargés de mission de l’école (I-Sup- IFé).
* Proposer un espace d’incubation pour la pédagogie aux acteurs de l’école, un club de pédagogie accompagner les équipes pédagogiques volontaires de l’ENS de Lyon à faire évoluer leurs enseignements pour les rendre plus inclusifs (I-Sup-IFé).

Moyens

* Partenariat entre l’équipe I-Sup de l’IFé, le service de formation des Ressources Humaines, la mission handicap de l’ENS de Lyon.

Évaluation

* Nombre de participants aux ateliers de formation
* Retours par questionnaires post-formation des participants
	1. COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS MENÉES AFIN DE FAVORISER L’INCLUSION À L’ÉCOLE

État des Lieux

* Un nombre important d’informations sont présentes sur le site mais sans identification de thématiques
* Des actions cloisonnées des services de l’école sur la thématique de l’inclusion

Pistes d’amélioration

* Proposer sur la page dédiée à la formation continue pédagogique de l’école une partie sur le site « inclusion » recensant les actions menées en les catégorisant (sensibilisation / formation pédagogique / accompagnement d’équipes) pour rendre plus lisibles les propositions aux acteurs

Moyens

* Constitution groupe de travail inter-services : communication, RH et chargés de mission de l’école sur cette thématique
* Création d’une page dédiée

Évaluation

* Nombre de ressources publiées
* Nombre de consultations des ressources
	1. FAVORISER LA DIFFUSION DANS L’ÉCOLE ET MÉDIATISER LES TRAVAUX DE RECHERCHE SUR LE THÈME DE l’INCLUSION – PAR ET AVEC LA RECHERCHE

État des Lieux

* Les objets de plusieurs équipes de recherche / laboratoires de l’ENS de Lyon abordent les questions d’inclusion
* Des modalités de conférences sont envisagées sans connaître l’appropriation des acteurs

Pistes d’amélioration

* Faciliter l’accès aux publications / communications sur ces questions et proposer des espaces d’échanges sur ces contenus en diffusant sur la page dédiée (vers une newsletter inclusion ?)

Moyens

* Organisation de webinaires de mini-conférences en interne à destination des personnels de l'école dans lesquels des chercheur·es pourraient être invitées ; avec une dimension inter-disciplinaire
* Implication des associations étudiantes dans la démarche avec temps dédiés pour présenter les travaux
* Proposition de stages aux élèves de l’ENS pour favoriser ce travail

Évaluation

* 2 événements (conférence + débat) sur les questions d’inclusion
	1. RENDRE VISIBLE LA QUESTION DES AIDANTS, EN FAVORISANT LA PAIRE AIDANCE

État des Lieux

* Le nombre de personne en situation d’être Aidants est en augmentation constante. Cette augmentation va s’accélérer avec les facteurs conjugués de vieillissement de la population et de recul de l’âge de la retraite avec un impact non-négligeable sur la QVT.
* Malgré l’existence d’aides possibles, un faible nombre de situations sont signalées et font l’objet d’un accompagnement dans les cadres d’études et de travail.

Pistes d’amélioration

* Créer une mission de référent « Aide aux Aidants » à destination des personnels et des étudiants dont le cadre soit le suivant :
* Lieu de première écoute
* Lieu de conseil et d’orientation
* Lieu de veille et de suivi quantitatif

Moyens

* Solliciter les personnes déjà engagées par leur expérience personnelle et ayant déjà investi le sujet dans l’espace professionnel par le biais de leurs témoignages lors de la journée de sensibilisation du 15 avril 2022 (Paroles d’Aidants, accessible en replay au lien suivant dans la rubrique « Journée de sensibilisation » : https://www.ens-lyon.fr/lecole/nos-engagements/politique-handicap
* Rencontre entre la référente Aide aux Aidants, la responsable de la Vie étudiante, le service des Ressources Humaines, le Chargé de Mission Handicap
* Interventions de présentation dans les instances liées à la qualité de vie étudiante et des personnels
* Créer une adresse « aidants@ens-lyon.fr »

Évaluation

* Formation de la personne référente dans l’aide aux Aidants
* Nombre d’actions de communication menées
* Nombre de sollicitations directes de la référente Aidants
* Construction d’une lettre de mission pour la référente Aidants
	1. AMÉLIORER LE NIVEAU DE CONNAISSANCE ET LA PRISE EN COMPTE DES TROUBLES NEURODÉVELOPPEMENTAUX (TND)

État des Lieux

* Le nombre d’étudiants rencontrant des entraves dans leur activité d’apprentissage en lien avec un trouble du neurodéveloppement est en progression dans l’enseignement supérieur. Cela s’explique notamment par des repérages plus précoces qui permettent de meilleurs accompagnements lors de la scolarité précédent l’arrivée dans l’enseignement supérieur.
* La connaissance des implications des Troubles Neurodéveloppementaux (Spectre de l’Autisme, Troubles de l’Attention avec ou sans Hyperactivité, dyslexie, de dyspraxie) reste faible, en dehors des personnes concernées et de leur entourage.

Pistes d’amélioration

* Mieux faire connaitre les TND, leurs impacts possibles sur les apprentissages et les moyens de contourner et de compenser les difficultés rencontrées.
* Soutenir et valoriser l’activité de l’association étudiante Presences sur les TND
* Évaluer le niveau de cohérence éthique et pédagogique de la proposition du dispositif Atypie Friendly pour y adhérer le cas échéant

Moyens

* Intégration du dispositif Atypie Friendly ou définition d’un mode spécifique de mise en lien avec le dispositif si le coût en temps administratif est trop élevé.
* Interventions de sensibilisation étudiantes, individuelles et associatives.
* Formation pour les nouveaux maîtres de conférences.

Évaluation

* Mise en lien avec le dispositif Aypie Friendly
* Nombre d’actions de sensibilisation et de formation réalisées.
* Évaluation par l’association Presences du niveau de soutien et de valorisation apporté par l’École aux activités de l’association via la mise en lien avec le dispositif Atypie Friendly et plus largement.
	+ 1. ASSURER EFFICACEMENT ET ÉQUITABLEMENT LES COMPENSATIONS INDIVIDUELLES
	1. POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D’UNE COMMISSION D’ATTRIBUTION DES AMÉNAGEMENTS DANS LE CADRE DU CONCOURS LITTERAIRE ORGANISEE PAR L’ENS DE LYON

État des Lieux

* Les décisions d’attribution d’aménagement ont été prises jusqu’en 2023 par le service concours, suite à l’avis d’un médecin agréé MDPH.
* Le concours scientifique des ENS a déjà entrepris de créer une commission à laquelle le Chargé de Mission Handicap de l’ENS de Lyon est invité.
* Le service admission-concours de l’ENS de Lyon a mis en place cette année (session 2024 du concours) une commission d'attribution des aménagements écrits/oraux

Pistes d’amélioration

* Améliorer l’équité de traitement et le travail des situations complexes en poursuivant la mise en œuvre d’une commission d’attribution des aménagements pour le concours littéraire dont est responsable l’ENS de Lyon.

Moyens

* Mise en œuvre d’une réunion de commission d’attribution des aménagements avec les participants suivants :
* Vice-Présidente aux Études
* Agents du service concours
* Chargé de Misson Handicap
* Validation par les instances du principe de cette commission dans le cadre de la présentation du SDH

Évaluation

* Tenue annuelle de la commission
* Évaluation des participants en termes d’amélioration de l’équité de traitement et d’efficacité dans le travail des situations complexes.
* Partage d’une veille sur les évolutions réglementaires et leurs implications.
	1. CRÉER DES RÉUNIONS PLURIELLES POUR L’ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SUR SITE POUR RAISONS DE SANTÉ

État des Lieux

* La maîtrise par l’ENS de Lyon d’un parc de logement sur site est un formidable outil d’aménagements pour certaines situations en lien avec des questions de santé de toute nature.
* Chaque année entre 5 et 10 étudiants sont concernés par un aménagement dit de « Logement sur site » favorisant leur accès aux études.
* Les situations sont parfois complexes à travailler dans l’articulation des différentes dimensions à considérer : situation de santé (par le médecin), faisabilité de répondre à la demande (par la vie étudiante et le service des hébergements), structuration des aménagements dans les plans d’accompagnement (par le Chargé de Mission Handicap).
* A cela s’ajoute la perspective de la démolition de la résidence de Monod et les questions d’une priorisation dans l’ordre d’accès à un logement sur site pour raison de santé.

Pistes d’amélioration

* Formaliser une procédure claire pour les étudiants sur la demande d’un logement sur site pour raison de santé.
* Mettre en œuvre des réunions plurielles d’attribution des logements sur site composées :
* Du médecin du SSE
* De la responsable de la Vie Etudiante
* Du Chargé de Mission Handicap

Moyens

* Réunions de préparation des différents acteurs de la commission
* Validation par les instances du principe de ces réunions le cadre de la présentation du SDH
* Réunions plurielles pour la prise de décision.

Évaluation

* Tenue annuelle des réunions plurielles.
* Évaluation des participants en termes d’amélioration de l’équité de traitement et d’efficacité.
	1. DÉMATÉRIALISER LE PARCOURS DE SIGNATURE DES PLANS D’ACCOMPAGNEMENT ÉTUDIANTS

État des Lieux

* Le parcours des plans d’accompagnement étudiants est réalisé au format papier aujourd’hui.
* La multiplicité des signataires implique des délais de signature qui coïncident mal avec les premiers examens de l’année
* Ce parcours, au format papier, comporte des risques de perte et de nombreuses manipulations et scan du document chronophages aux différentes étapes de signature.

Proposition d’amélioration

* Dématérialiser la signature des plans d’accompagnement par le biais de l’application GED NUXEO pour améliorer les délais, réduire les risques de perte et le temps administratif consacré.

Moyens

* Temps de travail alloué à un développeur interne de l’application GED NUXEO.
* Priorisation de l’action à réaliser par ce développeur, en lien avec la DGSA en charge de la simplification des processus administratifs.
* l’assistante des Services Prévention et Santé au Travail et de Santé Etudiante
* le chargé de Mission Handicap

Évaluation

* Réalisation de la dématérialisation du parcours de signature des plans d’accompagnement.
* Niveau de réduction des délais de signature.
* Niveau de réduction du temps administratif consacré.
	1. RESTRUCTURER LES LIENS DE TRAVAIL ENTRE CHARGE DE MISSION HANDICAP ET SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

État des Lieux

* Interrogations sur les manières de travailler plus efficacement les situations individuelles des agents ayant une RQTH, dans le lien entre Chargé de Mission Handicap et service des Ressources Humaines.

Pistes d’amélioration

* Structurer les liens de travail en précisant de nouveaux interlocuteurs.
* Définir des créneaux d’échanges réguliers, au minimum mensuels pour le travail des situations individuelles.
* Élargir le travail commun aux situations non critiques.

Moyens

* Réunions de travail mensuelles.
* Changement des acteurs impliqués au service des Ressources Humaines.

Évaluation

* Tenue des réunions mensuelles.
* Évaluation des participants en termes d’amélioration de l’équité de traitement et d’efficacité de travail des situations.
	1. FACILITER L’ACCÈS AUX INFORMATIONS CONCERNANT LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES EXISTANT POUR LES PERSONNES BENEFICIAIRES DE L’OBLIGATION D’EMPLOI

État des Lieux

* Les informations et les postes ouverts dans le cadre des concours pour les personnes Bénéficiaires de l’Obligation d’Emploi ne sont pas faciles à trouver sur le site du ministère ou sur les sites des établissements.
* La difficulté est la même pour trouver les dispositions particulières concernant les dispositifs individuels de formation (tels que le compte personnel de formation, le congé formation professionnel...).
* Cette difficulté d’accès à l’information est préjudiciable pour les personnes concernées.

Pistes d’amélioration

* Améliorer l’accès à l’ensemble de ces informations.

Moyens

* Création par le service Formation, Accompagnement RH et Recrutement, en lien avec le Chargé de Mission Handicap, d’une page intranet dédiée à ces thèmes
* Mention systématique de ce thème lors du webinaire sur les concours ITRF.
* Poursuite de cette communication lors du webinaire sur les dispositifs individuels de formation.
* Veille réglementaire pour mettre les informations à jour.

Évaluation

* Création de la page dans l’intranet
* Nombre de personnes ayant accéder à cette page.
	1. CRÉER DES PODCASTS POUR RECUEILLIR ET VALORISER LA PAROLE ÉTUDIANTE SUR LE THÈME DE L’INCLUSION DANS DES CADRES DE FORMATIONS DE SENSIBILISATION

État des Lieux

* Il existe peu d’espaces d’expression individuelle proposés aux étudiants par rapport à leurs vécus dans l’enseignement supérieur.
* La création d’un cadre d’expression proposé par un pair, dans un cadre éthique précis peut leur permettent de passer du récit de leur expérience individuelle à une analyse systémique des entraves et des leviers qu’ils ont rencontré dans leurs études.
* Les temps de formations et de sensibilisation manquent souvent de cette parole construite sous la forme de récit, pour mieux faire percevoir la complexité des expériences vécues et leur lien direct avec les compétences ou les lacunes des environnement concernés.

Proposition d’amélioration

* Recueillir des témoignages étudiants sous la forme de podcasts, à l’image du travail mené dans les émissions HandiferENS et TrENSfuge
* Valoriser ces podcasts en les diffusant dans des cadres de formations et de sensibilisation

Moyens

* Financement Région Auvergne Rhône Alpes : 15 000 euros
* Comité de pilotage : Chargé de Mission Handicap de l’ENS, Ingénieurs pédagogiques du projet Include, anciennes étudiantes ayant eu un parcours jalonné de Plan d’Accompagnement dans l’Enseignement Supérieur.

Évaluation

* Réalisation des podcasts
* Diffusion des ressources : nombre d’évènements et de personnes concernées
	1. CRÉER UN OUTIL FORMALISÉ DE RETOUR D’EXPÉRIENCE QUALITATIF À DESTINATION DES ÉTUDIANTS ET DES PERSONNELS

État des Lieux

* Pas de proposition de retour qualitatif formalisé à destination des personnels BOE.
* Pas de proposition de retour qualitatif formalisé à destination des étudiants ayant un PAEH.

Pistes d’amélioration

* Créer un outil formalisé (questionnaire) pour les personnels BOE.
* Créer un outil formalisé (questionnaire) pour les étudiants ayant un PAEH.
* Proposer des créneaux d’entretiens individuels de retours qualitatifs

Moyens

* Création des questionnaires avec appel à la participation des personnes concernées.
* Partenariat entre la mission handicap et le responsable statistique de la Direction Générale des Services.
* Transmission des questionnaires aux personnes concernées.
* Inscrire des questions dans le baromètre santé annuel.

Évaluation

* Réalisation des questionnaires.
* Taux de réponse aux questionnaires.
* Nombres d’entretiens réalisés.
* Présentation des résultats dans les instances et auprès des participants.
	1. PASSER D’UNE LOGIQUE DE SENSIBILISATION PONCTUELLE ET COLLECTIVE À DES TEMPS D’INFORMATION ET DE FORMATIONS CIBLÉS ET PERENNES

État des Lieux

* Les journées de sensibilisation demandent un très gros travail de préparation pour associer à la fois des témoignages des étudiants et des personnels et des intervenants extérieurs (artistes, membres du secteur associatif, chercheurs…)
* Le nombre de participants à ces moments qui s’inscrivent « en plus » faiblilt.
* Les participants sont souvent les mêmes à chaque journée organisée.

Pistes d’amélioration

* Intervenir dans les cadres existants plutôt que de créer des cadres spécifiques.

Moyens

* Interventions dans les réunions de Département d’enseignement
* Interventions auprès des enseignants du Centre des Langues chaque début d’année universitaire.
* Formation dans le cadre du parcours nouvel arrivant, dans le cadre d’une intervention sur la lutte contre les discriminations.

Évaluation

* Nombre d’interventions réalisées
* Nombre de personnes informées/formées
* Évaluation qualitative par les participants